



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 17 avril 2025

2025-019	MARCHÉ DE PRESTATION DE DÉTECTION DES INCIDENTS DE SÉCURITÉ - AVENANT N°2 PROLONGEANT LA DURÉE DE 6 MOIS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
----------	---

L'an deux mille vingt cinq, le 17 avril à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	13	19

Etaient présents :

M. Benjamin BADOUARD, Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Laurence CROIZIER, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, M. Richard MARION, Mme Cécile MARTY, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Anne REVEYRAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Bertrand ARTIGNY par M. Richard MARION, Mme Maéva PESENTI par Mme Anne GROSPERRIN, Mme Emilie PROST par M. Pierre CHAMBON, Mme Nicole SIBEUD par Mme Laurence CROIZIER, M. Cyrille VALLET par Mme Anne REVEYRAND, M. Lucien ANGELETTI par Mme Isabelle PLICHON.

Secrétaire élue : Pierre CHAMBON

1. CONTEXTE

Le marché public n°2023086 signé le 14/09/2021 entre Eau du Grand Lyon (délégataire) et la société Sopra Steria Infrastructure & Security Service, transféré par avenant à la Régie Eau du Grand Lyon le 1^{er} janvier 2023, a pour objet des prestations de mise en œuvre d'un service de surveillance de la sécurité de ses systèmes d'information organisé autour d'un centre de services SOC (Security Operations Center) jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce marché est assuré par Sopra Steria Infrastructure & Security Service qui est conforme aux exigences du référentiel dénommé « Prestataire de Détection des Incidents de Sécurité » (PDIS) version 2.0 du 1^{er} décembre 2017.

L'objet du marché est de faire réaliser les prestations de détection d'incidents de sécurité sur le système d'information industriel d'Eau du Grand Lyon afin de prévenir les incidents de sécurité graves ou lorsqu'ils surviennent d'en limiter les conséquences.

Le marché prévoit une période de réversibilité de 6 mois maximum en cas de changement de titulaire. La Régie travaille sur le renouvellement de ce marché qui ne sera notifié qu'en janvier 2026. Le choix du futur titulaire ne sera connu qu'en fin d'année 2025 et afin d'anticiper le risque que le futur titulaire ne soit pas le titulaire sortant, il est nécessaire de prolonger la durée actuelle du contrat pour activer la réversibilité si besoin à partir de janvier 2026.

Il est donc nécessaire de faire un avenant N°2 pour prolonger la durée du contrat de 6 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Les conditions financières du contrat initial continueront de s'appliquer pour des montants mensuels identiques de 12 576,84 € HT (hors révision). La dépense supplémentaire consécutive à cette prolongation sera donc de 75 461,04 € HT (hors révision).

2. CADRE JURIDIQUE

La prolongation de 6 mois de la durée du marché n° 2023086 nécessite la conclusion d'un avenant, dont le projet est joint en annexe.

La présente délibération a donc pour objet de prolonger la durée du marché n°2023086 relatif à des prestations de mise en œuvre d'un service de surveillance de la sécurité de ses systèmes d'information organisé autour d'un centre de services SOC (Security Operations Center) jusqu'au 30/06/2026, et d'autoriser le Directeur de la Régie à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** le marché n° 2023086, relatif aux prestations de détection des incidents de sécurité, conclu avec l'entreprise SOPRA, transféré à Eau du Grand Lyon – la Régie à compter du 1^{er} janvier 2023 par avenant n°1 ;
- Vu** le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

DELIBERE

- ARTICLE 1.** Approuve l'avenant n°2 au marché n°2023086, ayant pour objet de prolonger sa durée de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2026 et autorise le Directeur de la Régie à le signer.
- ARTICLE 2.** Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 en section d'exploitation au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.*

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLIN

Secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com